



Règlement du Jeu Concours « Mon sac shopping idéal »

Article 1 : Objet

A l'occasion de la Journée Nationale du Commerce de Proximité, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre organise, en partenariat avec les communes de Bergues, Bierne, Bollezeele, Brouckerque, Herzelee, Hondshoote, Pitgam, Volckerinckhove, Watten, Wormhout et Zegerscappel, un jeu concours réservé aux enfants (jusque 18 ans) habitant sur le territoire de la CCHF dont voici la liste : *Bambecque, Bergues, Bierne, Bissezele, Bollezeele, Broxeele, Brouckerque, Cappellebrouck, Crochte, Drincham, Eringhem, Esquelbecq, Herzelee, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, Lederzeele, Ledringhem, Looberghe, Merckeghem, Millam, Nieurlet, Oost-cappel, Pitgam, Quaedypre, Rexpoëde, Saint momelin, Saint Pierrebrouck, Socx, Steene, Uxem, Volckerinckhove, Warhem, Watten, West-cappel, Wormhout, Wulverdinghe, Wylder, Zegerscappel.*

Article 2 : Modalités

Chaque enfant souhaitant participer au concours ne pourra présenter qu'un seul projet. Toutes les techniques sont acceptées : crayons, peinture, collages, aquarelle, montage photo

Sur le dessin, le candidat précisera obligatoirement :

- 1- Son nom et prénom
- 2- Son âge
- 3- Son adresse et son n° de téléphone

Les réalisations primées pourront être diffusées dans les publications CCHF et communales. Les participants pourront demander de ne pas y figurer. Ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation sur les données les concernant sur simple demande à l'adresse de la CCHF conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004. La CCHF s'autorise à annuler le concours en cas de force majeure, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être exigée.

Article 3 : Transmission, Délibérations et Récompenses.

La trame du jeu concours est unique. La mise à disposition, distribution et récupération des dessins est propre à chaque commune (en fonction des communes, les enfants sont invités à participer soit en amont par le biais des mairies, périscolaires, médiathèques...soit par le biais des commerces de proximité le samedi 10 octobre 2020, date de la JNCP). Rapprochez-vous de votre mairie pour connaître les modalités de participation.

Les réalisations devront être transmises **au plus tard le Samedi 10 octobre 2020** dans une des communes participantes à l'opération (Bergues, Bollezeele, Brouckerque, Esquelbecq, Herzelee, Hondshoote, Killem, Millam, Pitgam, Watten, Wormhout et Zegerscappel)

Un jury communal désignera un gagnant par commune puis les 11 créations choisies seront transmises la semaine suivante par les communes à la CCHF et seront jugées par un jury composé d'élus et d'agents CCHF. 360 euros de bons d'achat à valoir dans les commerces de proximité des communes inscrites à la JNCP (Bergues, Bierne, Bollezeele, Brouckerque, Herzelee, Hondshoote, Pitgam, Volckerinckhove, Watten, Wormhout et Zegerscappel) répartis comme suit : 1^{er} prix : 1 bon d'achat de 100 €, 2^{ème} prix : 1 bon d'achat de 80€, 3^{ème} prix : 1 bon d'achat de 60€, du 4^{ème} au 11^{ème} prix : 1 bon d'achat de 15€.

Le fait de participer au concours implique aux candidats l'entière acceptation de ce règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la CCHF – 468 rue de la couronne de Bierne – 59380 BERGUES.
Tél : 03 28 290 999 – Mail : celine.salingue@cchf.fr – www.cchf.fr – Facebook : @cchf.fr

